

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Parc de stationnement Camille Jullian - Concession Central Parcs
 Avenant n°5 - Autorisation

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par convention en date du 17 février 1989, la Communauté urbaine a confié à la société Central Parcs la concession du parc de stationnement Camille Jullian pour une durée de 35 ans.

Depuis sa prise d'effet, ce contrat a fait l'objet de 4 avenants :

- √ Avenant 1 (23/12/92) : modification du pourcentage et de la durée des places sous concédées
- √ Avenant 2 (23/02/95) : modification de la tarification autorisée
- √ Avenant 3 (11/02/97) : fixation de nouvelles obligations issues de la construction en superstructure du parc d'un ensemble immobilier
- √ Avenant 4 (29/11/99) : suppression de places de stationnement suite à la réalisation de travaux de ventilation

Cet avenant n°5 a pour objet de mettre à jour le règlement intérieur du parc de stationnement et de faire évoluer la formule d'indexation des tarifs applicables.

MODIFICATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION

Le contrat prévoit que le concessionnaire établit le règlement intérieur qui fixe les principales dispositions relatives au fonctionnement du parc. Ce règlement intérieur destiné à assurer un meilleur service à l'utilisateur doit notamment contenir des dispositions relatives à la police du parc, au stationnement, à la sortie des véhicules et des usagers, aux conditions de sécurité et d'évacuation.

Ce règlement intérieur doit être approuvé par le concédant avant affichage aux différents accès du parc.

Compte tenu de l'ancienneté du règlement actuellement en vigueur, il est proposé de procéder à une mise à jour.

MODIFICATION DU COEFFICIENT D'INDEXATION DES TARIFS

L'article 3-5 du contrat qui concerne la tarification (modifié par avenant n° 2) prévoit que les tarifs applicables par le concessionnaire ne pourront pas dépasser des valeurs de base.

Afin de prendre en compte l'évolution des prix sur la durée du contrat, l'article 3-6 du contrat relatif à la variation des prix prévoit une indexation des prix selon la formule suivante :

$$K2 = 0,15 + 0,60 S / S_0 + 0,10 EL / EL_0 + 0,15 PSD_c / PSD_{c0}$$

Au cours de l'année 2004, le Ministère de l'Economie et des Finances a décidé de supprimer les indices de produits et services divers (PSD) qui figurent dans les formules de révision des prix de nombreux contrats. Cet indice prend en compte des frais divers qui correspondent aux frais de structure des entreprises prestataires.

Afin de pallier la suppression des indices PSD, la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a proposé des indices de remplacement dénommés « Frais et services divers » (FSD).

Le choix de ces nouveaux indices composites préconisés par la DGCCRF a été fait en respectant les pondérations des postes qui figuraient précédemment dans les indices PSD.



L'indice FSD₂ a été proposé comme modèle de remplacement de l'indice PSD_c et sera appliqué dans le cadre du coefficient d'indexation au moyen d'une formule de raccordement.

Cette modification s'avère nécessaire compte tenu de la demande parallèle du concessionnaire de procéder à une revalorisation des tarifs au 1^{er} juillet 2006.

L'équilibre économique et financier du contrat ne sera pas affecté par la mise en œuvre de cette nouvelle disposition.

Les modifications à apporter au contrat, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant joint à la présente délibération.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

-  **adopter les modifications du contrat ci-dessus énoncées,**
-  **autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 5 au contrat de concession du parc de stationnement Camille Jullian.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL BROQUA

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2006**